

Comité de suivi « Rythmes scolaires » du mercredi 4 février 2015

Présents : IA-DASEN, Secrétaire Générale DSDEN, une représentante le DDCSPP, un représentant de la CAF, Maire + Conseillère Municipale St Germain du Teil, 2 représentants des services techniques de la mairie de Mende en charge de la mise en place des TAP, SE-UNSA, SNU-Ipp, un représentant de l'Association des Maires de France, un Conseiller Général, un représentant du service des transports scolaires du CG, le Président des DDEN, *Christophe Parayre* (CPD EPS). Un Personnel Administratif de la DSDEN.

Intervention IA : infos administratives : 84 écoles publiques et 1 école privée sur 74 communes ayant une école sont concernées (dont 6 écoles ont appliqué le décret du 7 mai 2014 : TAP regroupé sur le mardi ou le jeudi après-midi. IA remarque la « sagesse » des maires de ces communes qui ont écarté le vendredi après-midi). La Lozère est le département de l'académie où il y a eu le plus de dérogations aux 45mn/jour (58% des écoles lozériennes sont au format « standard »). 41 communes ont été signataires d'un PEDT, soit 24 PEDT signés (1 PEDT pouvant être porté par plusieurs communes quand il est mis en place par une communauté de communes).

IA souligne l'engagement de toute la communauté éducative ; la volonté de qualité des activités proposées ; l'implication des enseignants dans le redéploiement des 24h d'enseignement et aussi de manière opérationnelle ; la synergie EN et collectivités territoriales (mairies, communautés de communes, conseil général, services de l'Etat) ; des parents d'élèves. Sur le plan financier, l'IA informe que les fonds d'amorçage alloués en 2013 et 2014 ont été pérennisés (on parle maintenant de fonds de soutien). Ces fonds seront désormais accessibles à toutes les mairies à condition qu'un PEDT soit mis en place.

Pédagogiquement, les IEN ont entrepris l'analyse et l'accompagnement des redistributions hebdomadaires du temps scolaire auprès des enseignants.

L'IA indique que le groupe d'appui départemental sera élargi aux associations complémentaires de l'Ecole et aux associations sportives.

Intervention Conseiller Général : il fait remarquer le gros effort financier des mairies (250 000 euros) et du Conseil Général (250 000 euros) qui n'avaient pas prévu ces dépenses dans leur budget. Il constate par ailleurs la bonne collaboration des enseignants et des personnels municipaux. Il y a pour lui un point épineux : des emplois précaires ont été créés sur des postes TAP, il faut s'interroger sur le moyen de rendre ces emplois pérennes et de garantir une formation. Il faudrait en tenir compte dans les dotations aux collectivités locales.

Intervention du Maire de St Germain du Teil : il indique que concernant sa commune il n'y a pas eu de création d'emplois car les postes des personnes intervenant sur les TAP étaient déjà existants. Tout dépend des ressources associatives locales. Il souligne le problème de devoir passer par la création d'un ALSH pour pouvoir toucher les aides financières de la DDCSPP : l'embauche d'un directeur d'ALSH revient bien plus cher que les aides touchées.

Intervention Président DDEN : le financement de 50 euros par enfant pénalise les petites structures. Il faudrait un montant plancher par école + un montant / élève (à quoi l'IA répond que le concept forfait + part par élève ne convient pas nationalement car la Lozère a un très bon taux de fréquentation à cause de la contrainte des transports mais que ce n'est pas le cas partout). Par ailleurs, il émet des doutes quant au respect de la laïcité par les intervenants et/ou les associations organisant les TAP. Il souhaite que les DDEN soient associés à l'élaboration des PEDT afin d'avoir un regard vigilant à ce propos. Une évaluation de la mise en place de la réforme sera faite par les DDEN suite aux 2èmes conseils d'école.

Intervention représentante mairie de Mende : Il y a eu la création de 7 ALSH pour 700 élèves et donc création de PEDT. Ces PEDT vont devoir être revus car la législation a changé. Il faut avoir une activité d'au moins 3 fois 1 h pour prétendre aux subventions CAF (le représentant de la CAF répond que la réglementation s'impose). A la question de l'IA, la représentante de la mairie répond que le retour des familles est globalement positif mais que la volonté d'intégrer de nouvelles activités pour avoir une offre variée demande énormément de travail.

Intervention représentante DDCSPP : rappel que le recours à un ALSH est garant de la qualification et l'honorabilité des personnels et gage d'objectifs pédagogiques. Elle rappelle aussi que la mise en place d'un PEDT permet l'assouplissement des taux d'encadrement. Elle fait remarquer que les personnels ALSH devraient être invités aux Conseils d'Ecole. L'IA fait remarquer l'importance des Conseils d'Ecole au sens général dans la mise en place de la réforme.

Intervention du SE-UNSA : s'appuie sur une enquête départementale menée auprès des enseignants et des directeurs/directrices. Il apparait que la mise en place de la réforme s'est faite avec des difficultés d'ordre organisationnel que les enseignants / directeurs ont dû prendre en charge pour faciliter la mise en route (remise d'enfants après les TAP par exemple) mais que ces difficultés n'ont globalement pas perduré au-delà de novembre. L'apport pédagogique d'une matinée supplémentaire est indéniable, les élèves étant plus réceptifs aux apprentissages sur ces temps-là. Le retour à la semaine de 4,5 jours a eu un impact sur le comportement des élèves pour 70% des personnes s'étant exprimées (cet impact ne devant pas être exclusivement interprété comme négatif). L'enquête indique la volonté des enseignants d'envisager le temps de l'enfant dans sa globalité puisque 50% d'entre eux tiennent compte du contenu des TAP pour établir leur emploi du temps par période. Dans la même optique d'avoir une vision globale et complémentaire de ce qui est proposé aux enfants, la généralisation des PEDT, qui sont établis en lien avec les projets d'école, nécessite que du temps soit dégagé pour les équipes enseignantes afin de pouvoir mettre en œuvre ce travail de concertation. Il est également souligné que les activités proposées pour les TAP sont jugées de plutôt bonne qualité, voire de très bonne

qualité, y compris par des enseignants indiquant par ailleurs qu'ils sont opposés à la réforme. Les efforts des mairies en ce sens semblent donc porter leurs fruits.

Se pose le problème de l'absentéisme sur le mercredi matin, essentiellement pour les maternelles (les parents souhaitant préserver la coupure de milieu de semaine afin de limiter la fatigue des enfants ou ne travaillant pas ce jour-là, ou encore n'ayant pas de mode de garde pour la ½ journée). Face à cet absentéisme, un travail des enseignants doit être fait en direction des familles. La fatigabilité peut aussi être analysée au regard des habitudes familiales qui n'ont peut-être pas encore suivi les nouveaux rythmes.

Se pose également le problème du partage des locaux (avec sur-occupation des mêmes lieux à certains moments) et du matériel.

Intervention du SNU-ipp : s'appuie sur 2 enquêtes, une nationale et une départementale. N'a pas du tout le même ressenti que le SE-UNSA. Ne souhaite pas du tout que les équipes enseignantes soient associées aux PEDT car cela est une compétence des communes. Souligne que la qualité de ce qui est proposé aux TAP impacte la réussite scolaire. Les enseignants font le constat flagrant de la fatigabilité des élèves, en particulier en maternelle, ce qui indique la nécessité d'envisager des organisations différentes pour les maternelles comme cela a été fait parfois. Il faut que toutes les communes aient les moyens de mettre en place des PEDT afin qu'il y ait un gage de qualité dans les activités proposées. Revient sur le problème de la pérennisation des emplois précaires créés pour l'encadrement des TAP et sur les emplois du temps morcelés du personnel municipal (garderie/travail en classe/cantine/surveillance sieste / pause / TAP / garderie). La réforme contribue à accentuer les inégalités territoriales (à quoi l'IA répond que ces différences territoriales étaient déjà existantes). Pose le problème du temps de l'enfant à l'école qui n'est pas allégé. 74% des enseignants s'étant exprimés nationalement jugent la nouvelle organisation du temps scolaire néfastes pour les élèves, 72% d'entre eux constatant une baisse des capacités de concentration. De nombreux collègues déplorent des après-midi très réduites, au détriment des disciplines dites « mineures », les matinées étant traditionnellement consacrées au français et aux mathématiques. Il y a une nécessité de formation des enseignants pour se pencher sur la redistribution des activités sur la semaine.

Les conditions de travail se sont dégradées : lieux partagés (impact aussi pour le personnel municipal), problème des pauses méridiennes pouvant atteindre 4h (TAP débutant à 10h30 alors que c'est le pic d'attention des élèves) même si cela a été proposé par le conseil d'école, difficulté pour les équipes d'avoir des temps communs (TAP à des horaires différents selon les cycles). Risque des dégradations des moyens alloués à l'école : crainte que les moyens financiers mis sur les TAP impactent ceux mis sur les moyens des écoles (l'IA répond qu'il a eu une réunion avec 34 maires, qui à l'unanimité, avaient la volonté de garder les priorités actuelles. Il indique néanmoins que ce sera un point de vigilance).

Le SNU-ipp demande à avoir un bilan sur les expérimentations des 6 écoles ; le coût global de la réforme ; les critères de sélections des personnes invitées au comité car il est regrettable que les maires des toutes petites communes ne soient pas représentés (opinion approuvée par F. Gaudry).

L'IA répond que les 6 communes expérimentales seront évaluées et que l'autorisation accordée pour un an sera reconduite en fonction de cette évaluation. Concernant le choix des personnes invitées au comité, l'Administration s'appuie sur des textes ; le travail avec l'association des maires devra être renforcé pour avoir un panel plus représentatif, tout en respectant la représentativité des différentes sensibilités. L'estimation du coût pourra aussi s'appuyer sur cette association.

Intervention / conclusion de l'IA : les difficultés ne sont pas à nier mais il trouve que les éléments qui ressortent (collaboration, progrès sur la qualité des activités proposées) sont encourageants compte-tenu du fait que la mise en place de la réforme généralisée n'a que 6 mois. Il remarque que les comités locaux de suivi doivent être développés.

Sur la question scolaire, les 5 matinées ont modifié l'équilibre organisationnel des familles. Il y a une unanimité à constater la plus-value pédagogique des 5 matinées. Il constate que la répartition des activités ont été repensées et la volonté de se rapprocher de la sphère périscolaire pour une bonne complémentarité.

Il indique que la généralisation des PEDT émane d'une directive interministérielle. Des réunions d'information à destination des mairies sont mises en place. (la DDCSPP indique que les communes seront sollicitées pour savoir si leur PEDT doit changer).

L'évaluation de la réforme sera accompagnée au niveau académique par un laboratoire de sciences éducatives de Montpellier (comparaison des emplois du temps des élèves avant réforme / après pour voir si des disciplines ont été impactées et si oui, lesquelles).

Suite à la question de la mairie de St Germain du Teil, l'IA rappelle qu'en cas de modification de la répartition du temps scolaire, les modalités sont toujours les mêmes (recueil de l'avis des mairies et des conseils d'école, validation du conseil général et du CDEN).

La prochaine réunion du comité aura lieu en fin d'année scolaire.